



MCDR AgIS

« Une agriculture ouverte sur la société : élargir la participation pour favoriser l'installation et la transmission agricoles »

Parcours d'Accompagnement Multi-Acteurs

Présentation d'une étude de cas : le pôle ABIOSOL



Présentation générale

Le pôle ABIOSOL (Pôle d'Accompagnement des projets d'installation Agricoles, BIOlogiques et SOLidaire) est né en 2009. Il est issu de la volonté de plusieurs réseaux franciliens acteurs de l'installation en agriculture biologique, de mettre en commun leurs moyens, leurs outils et leurs compétences afin d'accompagner porteurs de projets, associations et collectivités dans le développement de projets agricoles écologiquement responsables, économiquement viables et socialement solidaires. Le pôle ABIOSOL est constitué de l'association Terre de Liens Ile-de-France, du GAB (Groupement d'agriculteurs biologiques) d'Ile de France, du réseau des AMAP Ile de France et de la couveuse d'activité Les Champs des Possibles.

Ce que l'on fait ensemble

Objectif : un accompagnement optimal des futures installations de paysan.nes biologiques en Île de France en mutualisant les moyens, les outils et les compétences.

Atout : une complémentarité des structures qui s'incarne dans l'accompagnement des porteurs de projet à l'installation. La force de ce partenariat est de bénéficier du soutien et la participation tant de membres de la société civile que de professionnels du monde agricole.

L'expertise et les objectifs des 4 structures constituant le Pôle ABIOSOL se distinguent ainsi :



La coopérative « Les Champs des Possibles » anime un dispositif régional de couveuse d'activités agricoles, permettant aux candidats à l'installation de tester en « grandeur réelle » leur projet pendant 1 à 3 ans dans des fermes d'accueil, accompagnés, dans un cadre légal, avec des moyens matériels mis à disposition.



L'association « Terre de Liens Île-de-France » appartient à un mouvement national qui a développé des outils de finance solidaire pour favoriser l'accès collectif au foncier et au bâti agricole. Elle organise un portage citoyen des terres et bâtiments, qui sont mis à disposition des futurs agriculteurs. Elle accompagne porteurs de projet, agriculteurs, citoyens et collectivités sur la préservation du foncier agricole.



Le réseau des AMAP d'Île de France accompagne le développement et la pérennisation des partenariats AMAP entre un paysan et un groupe d'amapien.nes qui soutient sa ferme. Ensemble, ils agissent pour le développement d'une agriculture paysanne, de proximité, économiquement viable et socialement équitable.



Le Groupement des Agriculteurs Biologiques d'Île-de-France (GAB IdF) est une organisation professionnelle qui favorise l'échange de savoir-faire entre agriculteurs et construit avec les opérateurs économiques des filières bio locales et équitables.

Mode d'organisation et de gouvernance

Au départ, les 4 structures constituant le pôle Abiosol assuraient collégalement son fonctionnement, et notamment l'organisation des sessions de primo-accueil qui ont lieu tous les mois. Cette session était prise en charge de manière tournante par des salarié.es de 2 structures. Afin de répondre à la demande grandissante des porteurs de projet en Ile-de-France, le pôle Abiosol a décidé de salarier une personne pour coordonner le primo-accueil en lien avec les 4 structures. Un groupement d'employeur dénommé PAPI (Primo Accueil Paysan Ile de France) a été créé, et en octobre 2017 un poste a été ouvert pour l'animation et la coordination du pôle Abiosol.

Le CA de PAPI comprend un administrateur élu, issu de chacune des structures, soit 4 administrateurs. Le CA se réunit chaque trimestre. Il a pour mission d'assurer le bon fonctionnement du pôle Abiosol, et d'orienter ses missions.

Tous les mois, les salarié.es en charge de l'installation agricole dans les 4 structures, ainsi que les salarié.es en charge des relations avec les collectivités dans 3 structures se rassemblent pour échanger à propos des porteurs de projet, du foncier, de la répartition des missions, des actions communes.

Deux fois par an, tous les salarié.es des structures sont invités à partager autour d'une thématique spécifique telle que l'installation collective.

Les outils multi-acteurs

Des outils communs sont mis à disposition des candidats à l'installation et d'autres pour les acteurs des territoires.

Des réunions mensuelles d'accueil sont organisées et sont la porte d'entrée obligatoire pour les porteurs de projet qui souhaite s'installer. Au cours de cette réunion, une

présentation des 4 structures est faite, l'accompagnement est proposé et un temps est consacré aux échanges sur les projets des personnes qui souhaitent s'installer. Une convention est mise en place pour cadrer l'accompagnement individuel personnalisé et a un coût allant de 50 à 150€ en fonction du statut du porteur de projet.

Dès lors, le porteur de projet peut accéder à :

- un accompagnement personnalisé des projets individuels ;
- des formations collectives ;
- une formation phare « de l'idée au projet » pour commencer à approfondir les différents aspects de son projet. La formation a lieu chaque début d'année civile et s'étale sur 8 à 10 semaines (1 journée par semaine) ;
- des temps d'échanges collectifs avec des cafés installation et des visites de fermes biologiques, afin d'échanger dans une ambiance conviviale sur les projets agricoles et/ou les expériences de l'installation agricole ;
- l'envoi d'informations diverses telles que pistes foncières, offres d'emploi ou invitation à des événements ou formations, pour les porteurs de projet inscrits dans la base de données ;
- des dispositifs de mise en pratique : Parcours Paysan Demain (2 mois pour découvrir le métier d'agriculteur), stages, parrainages chez un agriculteur bio, tests d'activité (1 à 3 ans) au sein de la ferme couveuse "Les Champs des Possibles" ;
- un accès facilité aux débouchés économiques : mise en relation avec des groupes AMAP en recherche de producteur.trices) ; appui de vos projets de transformation, de commercialisation et d'intégration de filières existantes.

Pour les acteurs des territoires qui souhaitent faciliter l'installation en agriculture biologique, il est proposé :

- d'accompagner les élus, techniciens des collectivités territoriales et propriétaires fonciers afin qu'ils mettent à disposition du foncier pour y installer des agriculteurs biologiques ;
- d'animer des groupes de citoyens engagés dans diverses formes de solidarités locales pour qu'ils soutiennent des projets agricoles durables.

Auteur : Stéphanie Caillé

Date : avril 2018

Réalisé avec le soutien de



Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural :
l'Europe investit dans les zones rurales

